

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst :

Quand le Parc Astrid retrouvera-t-il sa splendeur d'antan ?

Durant trois législatures, les collèges successifs ont entrepris d'importants travaux de réhabilitation du parc Astrid. Pour ne citer que le plus récent « Master plan triennal d'investissements 2016-2018 », un budget de 2.737.249,00 euros a été affecté à la rénovation du parc Astrid.

Suite à mon passage au parc Astrid, la semaine passée, j'ai constaté que :

Plusieurs lampadaires ont été arrachés et les volets ont été vandalisés. Affaissement du sol aux abords de l'étang. Les renforts en bois disposés le long des étangs sont en pleine décomposition. Sans parler du défaut d'entretien général du parc.

Questions :

Est-ce que le collège est au courant de ces problèmes ?

Est-ce que vous comptez y remédier ? Si oui dans quel délai?

Est-ce que ces dégâts sont couverts par l'assurance de l'entrepreneur ?

Comptez-vous faire intervenir l'assurance ?

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen EL IKDIMI geeft lezing van de volgende antwoord :

Je vous remercie pour votre interpellation et l'intérêt que vous portez au « Parc Astrid », un lieu important pour de nombreux Anderlechtois et leurs familles.

Le bâtiment communal concerné par votre interpellation est loué par une convention à une société de l'HORECA.

Tous les travaux d'aménagement ou de rénovation, incombent au locataire qui compte ouvrir son établissement lorsque les travaux de rénovation du « Parc Astrid » seront terminés.

Si des dégâts devaient être constaté en cours de chantier, ils ne sont pas du ressort de la commune.

Les travaux de rénovation du parc et du pavillon seront terminés au printemps 2021.

Vous nous indiquez avoir constaté un affaissement du sol aux abords de l'étang. Cet élément nous est connu. A ce stade, la cause de cet affaissement n'a pas encore été déterminée. Le service analyse la situation.

Concernant les bouts de bois en décomposition de long de l'étang, je suppose que vous visez les gabions. Ils sont un tressage servant de protection, dans ce cas-ci, des berges de l'étang. Normalement, cela ne peut pas se décomposer comme vous l'indiquez. Les services me confirment que la méthode utilisée est la plus efficace en ce qu'elle évite des protections en métal qui rouillent. Les gabions sont retenus par des poteaux enfoncés dans le sol.

Je peux vous garantir que les services de Madame l'échevine MÜLLER-HÜBSCH suivent de très près le déroulement du chantier. Je vous remercie.